/VS

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-149 du 17 Avril 1989

portant nomination de Directeurs au Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative

SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 14 Mars 1989,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Mars 1988,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les Personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative. :

- Directeur Général du Ministère : Camarade Aziadomè KOGBLEVI

- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Issifou KOGUI-N'DOURO

- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade Issa MOUSSA-TOURE

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Honorat Hubert GNONHOUE

.../...

- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora	:	Camarade Louis Sénainon BEHANZIN.
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique	:	Camarade Théophile Gabriel AHOUANSSOU
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou	:	Camarade Louis Baïmey DAGAN
- Directeur Général du Centre d'Action Régionalepour le Développement Rural du Mono	:	Camarade Saadou BOURAÏMA
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé	:	Camarade Simon DEGILA
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou	:	Camarade Alphonse GBANHOUN
-		
- Directeur du contrôle du conditionnement des produits	:	Camarade Gabriel HOUNTONDJI
- Directeur de la Coopérative Béninoise du Matériel Agricole	:	Camarade Moïse Dénagnon BOKO
- Directeur du Génie Rural	:	Camarade Noël KOUCHANOU

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 17 Avril 1989

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative

Kodja GANDONOU

Le Ministre des Finances

Vincent GUEZODJE
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 1 MDRAC-MF 8 Autres Ministères 14 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 DB-DSDV-DTCP- DCF-DI 10 UNB-FASJEP 2 BCP 1 BN-DAN 2 Intéressés 15 JORPB 1.-